

Pays de la Loire, Vendée
Puyravault
Porte de l'Epine (la)

Digue du Vieux marais desséché de Champagné

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85001876

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : digue

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé ; isolé

Références cadastrales : 1834, C ; 2017, OC1834, E ; 2017, OE

Historique

Cette digue, aujourd'hui seconde dans sa partie orientale et troisième dans sa partie occidentale, constituait jusque dans les années 1770 la digue première enserrant la baie de l'Aiguillon sur son côté nord-est et sur la rive droite de l'embouchure de la Sèvre Niortaise. Au Moyen Age déjà, une digue première passait à proximité, en arrière de cette digue. Appelée "bot de Relais" ou "bot de Garde", elle avait probablement été construite au 13e siècle. Elle était interrompue par le chenal du Commandeur (actuel canal de l'Epine), d'une part ; d'autre part, par un canal disparu, le canal de Bourdeau ou des Bordes, qui passait vers l'actuelle ferme de la Prée Mizotière (le fossé entre la Petite Touche et la Balise en reprend peut-être l'itinéraire). Endommagée lors de la guerre de Cent ans, la digue est mentionnée dans un hommage rendu en 1450. Elle est comprise dans les travaux de relèvement menés autour de la baie de l'Aiguillon en 1526, mais est abattue lors des guerres de Religion. Le "Vieux Bot" apparaît toutefois encore en 1648 sur une carte des marais desséchés entre Luçon et Marans. Le dessèchement des marais de Champagné, réalisé à partir de 1651, aboutit à la création d'une nouvelle digue première sur la rive droite de la Sèvre Niortaise et le côté nord-est de la baie de l'Aiguillon, en avant de l'ancien bot de Garde. La digue du Vieux Marais de Champagné vient ainsi relier les portes des Amarres, à Champagné, à la [porte de l'Epine](#) ou de la Balise. Le 12 décembre 1652, l'assemblée de la Société des marais du Vieux desséché de Champagné constate que les travaux de creusement du canal de ceinture, au pied de la digue, sont en cours. Le 22 février 1653, on annonce que "la clôture [c'est-à-dire la digue] est presque toute faite du côté de la mer". Lors de la même assemblée, il est toutefois précisé que la digue doit se prolonger vers l'est, au-delà de la porte de l'Epine puis de la Prée Mizotière, jusqu'aux rives de la Sèvre Niortaise, en aval de l'anse du Brault. Un accord est alors conclu avec le commandeur de Puyravault qui autorise la Société du Vieux marais de Champagné à passer sur ses terres.

La nouvelle "digue ou levée pour empêcher l'inondation des marais" apparaît sur la carte de la région par Claude Masse en 1701. Sur la carte de Cassini, au milieu du 18e siècle, elle figure encore en première ligne face aux vases de la baie de l'Aiguillon, de même que sur la première carte d'ensemble du Marais poitevin, par Jacques Parent, en 1767. A cette époque, l'envasement de la baie et le recul du trait de côte permettent d'envisager une nouvelle poldérisation au-delà de la digue. La [digue du Nouveau desséché](#), à l'ouest du chenal de l'Epine, est ainsi construite dans les années 1770, tout comme la digue qui poldérise la Prée Mizotière, à l'est. Cette nouvelle ligne de protection devient alors la digue première, et l'ancienne digue du Vieux Marais de Champagné est reléguée au rôle de digue seconde, sauf au niveau de la porte de l'Epine où elle tangente toujours la dernière boucle de la Sèvre Niortaise. Toujours à l'abri derrière la digue, les marais du Vieux desséché de Champagné sont désormais gérés par une société du même nom, constituée le 3 avril 1777. Lorsque, en 1873-1874, la [digue des Prises ou digue d'En Bas](#) est construite, la digue du Vieux desséché de Champagné est reléguée, dans sa partie occidentale, au statut de digue troisième.

La partie orientale de la digue, entre la porte de l'Epine et le Brault, est submergée lors de la tempête Xynthia en 2010. Elle est ensuite réhabilitée, déplacée au sud de la route, et modifiée dans son tracé au niveau de la Petite Prée pour protéger cette habitation.

Période(s) principale(s) : milieu 17e siècle

Description

Longue de 7,5 kilomètres, la digue traverse les communes de Champagné-les-Marais, Puyravault et Sainte-Radégonde-des-Noyers. Elle enserre le côté nord-est de la baie de l'Aiguillon entre les portes des Amarres, la **porte de l'Epine** (qui l'interrompt), la Prée Mizotière et les bords de Sèvre juste en aval du pont du Brault. Elle supporte une route, sauf dans son dernier tronçon est, au-delà de la ferme de la Prée Mizotière, où elle n'est plus occupée que par une piste cyclable. Entre les Amarres et l'Epine, elle est longée, côté nord, par un fossé ou "gonelle", ancienne ceinture intérieure des marais desséchés du Vieux Champagné. Sur le même tronçon, la digue constitue une protection secondaire contre l'inondation et la submersion marine, en cas de rupture de la digue première. A l'est de l'Epine, contournant la Prée Mizotière, elle forme la digue première.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : terre

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'une association (La partie occidentale de la digue (à l'ouest de la porte de l'Epine) est la propriété du Syndicat des marais de Champagné.), propriété publique (La partie orientale de la digue est la propriété du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise.)

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD85, H 224. 1694 : registre portant arpentement et papier terrier des biens et dépendances de la commanderie de Puyravault, établi à la demande de frère Jean-Baptiste de Sesmaisons, commandeur de Coudry, Puyravault et du Blison.**
Archives départementales de la Vendée. H 224. **1694 : registre portant arpentement et papier terrier des biens et dépendances de la commanderie de Puyravault, établi à la demande de frère Jean-Baptiste de Sesmaisons, commandeur de Coudry, Puyravault et du Blison.**
- **AD85, 242 J. 1651-1917 : registre de copies des délibérations de la Société du Vieux marais desséché de Champagné.**
Archives départementales de la Vendée. 242 J. **1651-1917 : registre de copies des délibérations de la Société du Vieux marais desséché de Champagné.**
- **AD85, 242 J. 1745-1849 : registre des délibérations de la Société du Vieux marais desséché de Champagné.**
Archives départementales de la Vendée. 242 J. **1745-1849 : registre des délibérations de la Société du Vieux marais desséché de Champagné.**
- **AD85, S 1125. 1817-1917 : Nouveau marais desséché de Champagné, homologation des délibérations par la préfecture.**
Archives départementales de la Vendée. S 1125. **1817-1917 : Nouveau marais desséché de Champagné, homologation des délibérations par la préfecture.**

Documents figurés

- **BnF ; GE A 1199. 1767 : Plan général des marais mouillés et desséchés des provinces du bas Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, à prendre de la mer à Niort pour leur longueur et des Coteaux du Poitou à ceux d'Aunis pour leur largeur, par l'ingénieur Jacques Parent.**

1767 : Plan général des marais mouillés et desséchés des provinces du bas Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, à prendre de la mer à Niort pour leur longueur et des Coteaux du Poitou à ceux d'Aunis pour leur largeur, par l'ingénieur Jacques Parent. (Bibliothèque nationale de France ; Ge A 1199).

- **BnF, GE DD 2987. 1648 : Plan et description particuliere des maraits desseichés du petit Poictou avecq le partaige sur icelluy fait par le sieur Siette escuier conseiller ingenieur et geografe ordinaire du roy et controleur general des fortiffications de Daulfiné et Bresse, le 6 aoust 1648.**
1648 : Plan et description particuliere des maraits desseichés du petit Poictou avecq le partaige sur icelluy fait par le sieur Siette escuier conseiller ingenieur et geografe ordinaire du roy et controleur general des fortiffications de Daulfiné et Bresse, le 6 aoust 1648. (Bibliothèque nationale de France, GE DD 2987)
- **SHD, VIncennes. 1 VE 52. S. d. : Carte des marais desseichez entre Lusson et Marans sur la coste de Poitou, copiée sur l'original fait en 1648 par le sieur Siette ecuyer conseilller ingenieur et geographe du roy, controleur des fortifications de Dauphiné et de Bresse.**
S. d. : **Carte des marais desseichez entre Lusson et Marans sur la coste de Poitou, copiée sur l'original fait en 1648 par le sieur Siette ecuyer conseilller ingenieur et geographe du roy, controleur des fortifications de Dauphiné et de Bresse.** (Service historique de la Défense, 1 VE 52).
- **1701 : Carte contenant une partie du Bas Poitou et de l'Aunis où se trouve Marans et l'embouchure de la Sèvre Niortaise**, par Claude Masse. (Service historique de la Défense, J10C 1293, pièce 7).
- **AD85, 3 P 185. 1834 : plan cadastral de Puyravault.**
1834 : plan cadastral de Puyravault. (Archives départementales de la Vendée, 3 P 185).
- **Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. 1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898.**
1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898. (Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais).

Bibliographie

- **CLOUZOT, Etienne. Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle. Paris : H. Champion éditeur ; Niort : L. Clouzot éditeur, 1904, 282 p.**
CLOUZOT, Etienne. **Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle.** Paris : H. Champion éditeur ; Niort : L. Clouzot éditeur, 1904, 282 p.
p. 27-28, 56-58
- **RIOU, René. Les marais desséchés du Bas-Poitou. Paris : imprimerie des Facultés A. Michalon, 1907, 303 p.**
RIOU, René. **Les marais desséchés du Bas-Poitou.** Paris : imprimerie des Facultés A. Michalon, 1907, 303 p.
p. 69, 76-81

Illustrations



Le Vieux Bot, au centre, sur la carte des marais desséchés entre Luçon et Marans par Pierre Siette en 1648.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20178500262NUCA



La digue, à gauche et au centre, sur la carte de la région par Claude Masse en 1701.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20178500260NUCA



La digue, au centre, en rouge et jaune, sur un plan des Vieux marais desséchés de Champagné en 1898.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20188500273NUCA



La digue interrompue par la porte de l'Epine.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500125NUCA



La digue, à gauche, longée par son canal de ceinture intérieure ou gonelle, vue en direction du nord-ouest, près de la Prise, à Puyravault.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500291NUCA



La digue vue en direction du nord-ouest, près de la Balise.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500735NUCA



La digue vue en direction du sud-est, près de la Prée Mizotière.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500759NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Puyravault : présentation de la commune (IA85001871) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault

Sainte-Radégonde-des-Noyers : présentation de la commune (IA85001923) Pays de la Loire, Vendée, Sainte-Radégonde-des-Noyers

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée



Le Vieux Bot, au centre, sur la carte des marais desséchés entre Luçon et Marans par Pierre Siette en 1648.

Référence du document reproduit :

- **SHD, Vincennes. 1 VE 52. S. d. : Carte des marais desseichez entre Lusson et Marans sur la coste de Poitou, copiée sur l'original fait en 1648 par le sieur Siette ecuyer conseilller ingenieur et geographe du roy, controleur des fortifications de Dauphiné et de Bresse.**
S. d. : Carte des marais desseichez entre Lusson et Marans sur la coste de Poitou, copiée sur l'original fait en 1648 par le sieur Siette ecuyer conseilller ingenieur et geographe du roy, controleur des fortifications de Dauphiné et de Bresse. (Service historique de la Défense, 1 VE 52).

IVR52_20178500262NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Service historique de la Défense

tous droits réservés



La digue, à gauche et au centre, sur la carte de la région par Claude Masse en 1701.

Référence du document reproduit :

- **1701 : Carte contenant une partie du Bas Poitou et de l'Aunis où se trouve Marans et l'embouchure de la Sèvre Niortaise**, par Claude Masse. (Service historique de la Défense, J10C 1293, pièce 7).

IVR52_20178500260NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La digue, au centre, en rouge et jaune, sur un plan des Vieux marais desséchés de Champagné en 1898.

Référence du document reproduit :

- **Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. 1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898.**
1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898. (Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais).

IVR52_20188500273NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La digue interrompue par la porte de l'Épine.

IVR52_20178500125NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La digue, à gauche, longée par son canal de ceinture intérieure ou gonelle, vue en direction du nord-ouest, près de la Prise, à Puyravault.

IVR52_20188500291NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La digue vue en direction du nord-ouest, près de la Balise.

IVR52_20188500735NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La digue vue en direction du sud-est, près de la Prée Mizotière.

IVR52_20188500759NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés